



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Le point sur le dossier de la mobilité France-Québec et notre engagement à conclure un ARM

Le 17 octobre 2008, l'OMVQ signait à Québec, avec son homologue français (CSOV), un engagement à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles des médecins vétérinaires.

Depuis cette date, l'OMVQ a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour respecter cet engagement de mobilité pour les détenteurs de diplômes d'une des quatre écoles nationales vétérinaires françaises et les détenteurs de diplômes de la FMV.

L'OMVQ et le CSOV se sont engagés à respecter chacun des principes directeurs suivants :

- La protection du public;
- Le maintien de la qualité des services professionnels;
- La réciprocité et la transparence;
- L'équité, notamment envers les diplômés de chacune des autorités.

Nous en sommes présentement à l'étape de l'analyse comparative des quatre écoles françaises et de la FMV. Nous avons reçu à ce jour la majorité de l'information en provenance de Lyon ce qui nous a permis d'établir plusieurs éléments de comparaison. Malheureusement, il ne nous a pas encore été possible d'obtenir l'information nécessaire en provenance des trois autres écoles. Nous avons intensifié nos démarches afin de recevoir cette information dans les plus brefs délais.

Récemment, nous avons fait le point avec les représentants du gouvernement québécois sur ce dossier. Ceux-ci ont confirmé qu'étant donné le caractère unique et innovateur de cette entente, le processus d'analyse se devait d'être effectué avec rigueur, dans un souci de transparence et de réciprocité.

À leur demande pressante, alors que nous soulignons notre inquiétude face aux difficultés de communication en provenance des trois écoles françaises, nous avons convenu de mettre en marche la mission en France pour le début de 2010 afin de visiter les écoles françaises et rencontrer les autorités du gouvernement français. Toutefois, nous avons émis la réserve de recevoir les renseignements nécessaires des écoles de Toulouse, Nantes et Alfort avant notre départ pour être en mesure de bien nous préparer et faire de cette mission un franc succès.

Une telle mission en France était déjà prévue depuis le début de nos démarches et un soutien financier du gouvernement nous a été accordé à cet effet.

De plus, l'une des conditions essentielles à la conclusion de notre accord nécessite la levée de l'exigence de la citoyenneté française. À ce jour, nous n'avons reçu aucune confirmation de la part des autorités françaises compétentes. Néanmoins, nous savons qu'ils y travaillent activement et des développements seraient imminents. Cette condition demeure liée directement à la notion de réciprocité pour la mobilité.

Il a été convenu avec nos représentants gouvernementaux que l'échéance prévue du 31 décembre 2009 pour la signature d'un ARM ne pourra malheureusement être respectée. Nous demeurons assurés que notre mission en France nous permettra de favoriser l'échange d'information et d'accélérer le processus d'analyse ainsi que les négociations à venir.

Par ailleurs en 2010, l'OMVQ continuera à travailler de concert avec l'Office des professions afin que les projets de règlements présentement à l'étude, permettant la délivrance de permis de spécialistes et d'un permis universitaire, puissent entrer en vigueur le plus rapidement possible.

Le principe d'équité demeure une préoccupation importante pour l'OMVQ. Particulièrement face à nos partenaires canadiens avec qui nous sommes liés par l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Les registraires des autres provinces nous ont manifesté leur inquiétude face à l'octroi de permis réguliers à des candidats qui ne détiendraient pas le Certificat de compétence. Ils nous rappellent que le Certificat de compétence est la pierre angulaire de notre système d'agrément et de la mobilité nord-américaine des médecins vétérinaires et qu'un ARM qui ne tiendrait pas compte de cette exigence risquerait de mettre en péril l'intégrité de notre système d'agrément.

L'OMVQ a à cœur de trouver les mécanismes nécessaires permettant de favoriser l'intégration des médecins vétérinaires français au Québec tout en soutenant l'équité envers nos diplômés québécois et le respect de nos partenaires canadiens et de notre appartenance au système d'agrément de l'AVMA/ACMV.

N.B. Nous vous référons au Mot du président, dans l'édition de décembre 2009 du Veterinarius, pour un complément d'information sur ce dossier.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Dre Suzanne Breton, m.v.
Me Johanne Pinsonnault